

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

COURGE PEPIN HV BIO

Nom commercial : COURGE PEPIN HUILE VEGETALE BIO

Numéro C.A.S : 8016-49-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.
Pour usage industriel seulement.

Usage : **Substance parfumante ; substance aromatisante (selon les lots)**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SAS DIFFUSIONS AROMATIQUES
558 allée des parfums, Z.A. de la Festre Sud
Route de Grasse
06530 SAINT CÉZAIRE/SIAGNE
Tél:+33 (0)4 93 60 82 82
Fax :+33 (0)4 93 60 82 79
Web :www.diffusions-aromatiques.fr
Email :contact@diffusions-aromatiques.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant) :00.33.(0)4.93.60.82.82

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas concerné.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification :

(Législation CLP)

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

2.2. Elements d'étiquetage

Classification :

(Législation CLP)

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

2.3. Autres dangers

Pas de données à ce jour

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non réglementé.

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Prendre un avis médical immédiatement.

En cas d'inhalation excessive : Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Contacter immédiatement un médecin.

Commentaire général: Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

5.1. Moyens d'extinction

Recommandés: Extincteurs à CO₂, poudre ou mousse

Contre-indiqués: jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés, En cas d'incendie des gaz nocifs peuvent se former. Ne pas les inhaler

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

Porter un appareil respiratoire de protection à réserve d'air autonome lors de la lutte contre l'incendie.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau.
- Ne pas fumer, ne pas exposer à une flamme, éloigner toute source d'ignition (équipement électrique).
- Éviter de respirer les vapeurs dégagées
- Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentelle.
- Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, de préférence par incinération; les cas de combustion spontanées de linges imbibés de parfums ou d'arômes sont bien connus.

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Porter des gants (de préférence en caoutchouc naturel) et un appareil des yeux/ du visage.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si nécessaire à une température aussi basse que possible.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)
- Ne pas manger sur les aires de travail.
- Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles.
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Durée de vie :	12 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée.
Apparence :	Liquide huileux
Couleur :	Jaune - Orange - Brun
Indice de réfraction 20°C :	ND
Densité relative (d20/20) :	ND
Odeur :	Caractéristique
Point éclair :	> 280°C
PEROXYDES CONTENUS :	< 20 meq O2 / kg
VALEUR ACIDE (mg KOH/g) :	< 5.0
Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau
POINT EBULLITION °C :	> 100°C
POUVOIR ROTATOIRE (°) :	ND
Pression de vapeur :	ND

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

Coefficient de partage n-octanol/eau : **ND**

POINT DE FUSION : **ND**

PH : **ND**

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- Orale

Non déterminée

- Inhalation

Non déterminée

- Cutanée

Non déterminée

DL50 (cutanée / rat) mg/kg : **ND**

LD50 ORAL/RAT (mg/kg) : **ND**

PRESENCE DE CMR : **ne contient pas de substances CMR (substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), catégories 1A, 1B et 2 du règlement (CE) n°1272/2008.**

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1/14.2. Numéro ONU et nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.3/14.4. Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas concerné.

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

COURGE PEPIN HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du
09/07/2021

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service

TSCA: Toxic Substances Control Act

EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances

ECL: Korean Existing Chemicals List

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

PICCS: Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

ENCS: Japanese Existing and New Chemical Substances

ISHL: Industrial Safety and Health Law

DSL: Canadian Domestic Substances List

NDSL: Canadian Non-Domestic Substances List

GHS Global Harmonized System

CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures

ADR: Agreement Dangerous goods by Road

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GRAS: Generally Recognized As Safe

FEMA: Federal Emergency Management Agency

CoE: Council of Europe

Principales références bibliographiques et sources de données:

Information du fournisseur

IFRA/IOFI labelling manual (dernière version)

Utilisation prévue:

Matière première aromatique concentrée.

N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou concentration.

Pour usage industriel seulement.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Règlement **1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)** établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Règlement de la Commission (EC) n°1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE; et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE;

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

DATE DE REVISION :

08/07/2021